



Liberté Égalité Fraternité

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien ☐

Cadre	réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas
Date de réception : 2 3 0	3 2 0 2 3
Dossier complet le : 0 6 / 0	4 / 2 0 2 3
N° d'enregistrement : 2023-6846	
TV d offioglotionion.	
Intitulé du projet	
Centrale photovoltaïque au sol (<1	Mwc) sur un site dénaturé de la commune de la Flèche.
Certifale priotovoltalque au soi (< 1	iviwo) sur un site denature de la commune de la Fleche.
Identification du (ou d	les) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
•	
2.1 Personne physique	
	Prénom(s)
2.1 Personne physique	
Personne physique Nom	
Personne physique Nom	
2.1 Personne physique Nom  2.2 Personne morale	Prénom(s)
2.1 Personne physique  Nom  2.2 Personne morale  Dénomination	Prénom(s)
2.1 Personne physique  Nom  2.2 Personne morale  Dénomination  APEX Solar 14	Prénom(s)  Raison sociale  Type de société (SA, SCI)
2.1 Personne physique  Nom  2.2 Personne morale  Dénomination  APEX Solar 14  N° SIRET	Prénom(s)  Raison sociale  Type de société (SA, SCI)  SAS
Personne physique  Nom  2.2 Personne morale  Dénomination  APEX Solar 14  N° SIRET  3 8 2 4 9 9 4 9 9	Prénom(s)  Raison sociale  Type de société (SA, SCI)  SAS
Personne physique  Nom  2.2 Personne morale  Dénomination  APEX Solar 14  N° SIRET  3 8 2 4 9 9 4 9 9  Représentant de la personne mora	Prénom(s)  Raison sociale  Type de société (SA, SCI)  S O O O Z Z 8 SAS  Ile : ✓ Madame

dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

## Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30.Installation photovoltaique de production d'électricité	Installations d'une puissance égale ou supérieure à 300 kwc

3.1	Le projet fait-il l'objet	d'un examen au cas	s par cas dans l	le cadre du	dispositif	prévu	aux
l et	II de l'article R.122-2-1	du code de l'enviro	nnement? (cla	use-filet)?			

<b>√</b>	Oui	Non

### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui	$\checkmark$	Non
-----	--------------	-----

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'une centrale photovoltaique au sol sur un site d'environ 1,4 ha. Le projet est d'une puissance de 0.988Mwc

La centrale photovoltaique au sol sera composée de panneaux photovoltaiques fixes installés sur des structures métalliques. Ces structures appelées "tables photovoltaïques" seront installés sur des pieux battus.

Les tables photovoltaiques seront implantées de manière à suivre la topographie du site.

Le site sera clôturée sur environ 1,4ha.

Deux portails seront installés pour maintenir l'accessibilité du site. La piste interne envisagée est une piste existante utilisée par le propriétaire du terrain.

Le projet comprend l'installation d'un poste de livraison par ENEDIS et d'un PDL de 12m². La clôture sera effectuée au moyen d'un grillage souple à maille large permettant le passage de la petite faune, d'une hauteur hors sol de 2m. Les haies existantes seront conservées et entretenues, de nouvelles haies seront créées en périphérie de la clôture.

Des dispositions de démantèlement sont prévues afin de garantir un retour total à l'état initial des sols.

### 4.2 Objectifs du projet

Le projet permet de contribuer au développement des énergies renouvelables sur le territoir, et ce, sur un terrain dénaturé conformément aux priorisations de l'Etat. La production annuelle d'électricité renouvelable, estimée à 1 100 MWh environ soit l'équivalent de la consommation de 250 foyers, contribuant à l'objectif de la région Pays de Loire de décarboner la production d'énergie et préserver la qualité de l'air.

Ce terrain se situant dans une zone agricole artificialisé en raison de la construction d'une serre et de son récent démentèlement, entraine une incapacité de production de l'agriculteur sur site. En effet, la présence de matière plastique, de goudron, et de béton rendent difficile le passage d'engin agricole et le travail de la terre au droit du site.

La valorisation du terrain aujourd'hui non exploité va permettre un investissement sur l'activité agricole (achat de machine, hangars de stockage, etc...).

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le calendrier du chantier sera adapté pour limiter les impacts sur l'environnement. Le chantier en lui même est prévu pour une durée de 3 à 4 mois (Septembre à Mars)

La piste d'exploitation et la base de vie de stockage du chantier seront consolidées. Une clôture de 2m de haut sera installée sur le pourtour de la centrale. Ensuite, les structures suportant les panneaux photovoltaiques seront montées à partir d'une fixation au sol par un système de pieux battus. Le raccordement électrique sera réalisé à l'aide de tranchées jusqu'au poste de livraison faisant le lien avec le réseau public. Le poste de livraison sera livré préfabriqué et installé par ENEDIS à l'aide d'un camion grue à l'entrée de la centrale. Il sera installé dans une fouille de 20cm de profondeur environ, aplanie, sur un lit de sable ou de tout venant, ou sera posé directement au sol selon les contraintes.

Aucune fondation béton n'est nécessaire. A la fin des travaux une le pour une meilleure insertion paysagère.	haie sera implantée en périphérie de la centrale

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Sur le plan énergétique, la centrale sera télé-surveillée par la société Apex Energies située à Montpellier, qui a notamment développé le premier logiciel français de gestion de centrale photovoltaique. Nous utilisons un logiciel (Energy Soft) développé par S4E (Filiale Apex Energies).

La maintenance sera effectuée par une société locale, formée et habilitée à la maintenance photovoltaique. La végétation du parc sera entretenue grâce à une fauche annuelle tardive (septembre/octobre). L'entretien de la haie sera effectué hors période de nidification des oiseaux (début mars à mi-août). Cela permettra de maintenir des sites de nidification favorables en maintenant des haies plus denses et en meilleur santé. L'entretien de la haie, permettra de maintenir le corridor écologique présent.

La clôture disposera également de passes à faune, assurant le maintien d'une activité animale sur site.

### 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? (i) La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Projet fera l'objet d'une demande préalable selon le décret n°2022-1688 du 29 décembre 2022.

### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface clôturée	26 243 m <sup>2</sup> 14 000 m <sup>2</sup> 4 500 m <sup>2</sup>

### 4.6

Localization du projet
Localisation du projet
Adresse et commune d'implantation
Numéro : 295 Voie : Chemin des courbes brulées
Lieu-dit:
Localité : La Flèche
Code postal : 7 2 2 0 0 BP : Cedex :
Coordonées géographiques <sup>[1]</sup>
Long.: 4 7 ° 6 9 , 2 1 " 7 Lat.: 0
Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement
Point de départ : Long. : ° " Lat. : ° " "
Point de d'arrivée : Long. : ° " Lat. : ° " "
Communes traversées :
Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :
PLUi de la communauté de commune du Pays Fléchois
i Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.
S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?
□ Oui   ✓ Non
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?
□ Oui □ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7

		a été	auto	nt les différentes composantes de votre projet et orisé ? En cas de modification du projet, préciser les /après ».
5	Sensibilité environne	emer	ntale	e de la zone d'implantation envisagée
servi				ur remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de
				ous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, nvironnementales par région utiles pour remplir le formulaire.
	Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
	Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		<b>V</b>	Source: https://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/nature-bio diversite-a2812.html
	En zone de montagne ?		<b>V</b>	Source: https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/zonage-de-politiques-publiques?z1=La+FI%C3%A8che+%2872154%29&pos=
	Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		<b>V</b>	Source : https://inpn.mnhn.fr/viewer-carto/espaces/
	Sur le territoire d'une commune littorale ?		<b>V</b>	Source: https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/zonage-de-politiques-publiques?z1=La+FI%C3%A8che+%2872154%29&pos=
	Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		<b>V</b>	Source: https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/zonage-de-politiques-publiques?z1=La+Fl%C3%A8che+%2872154%29&pos= Réserve naturelle régionnale la plus proche à 1.6km du projet. Il s'agit du Marais de Cré-sur-Loir et la Flèche (FR9300127)

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		<b>V</b>	Source: https://www.bruit.fr/plans-de-prevention-du-bruit-dans-l-environnement-ppbe/les-communes-concernees-par-les-cartes-de-bruit-strategiques  Le PPB de la Sarthe couvre uniquement les communes et aglomérations de plus de 100 000 habitants.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		V	Source : http://atlas.patrimoines.culture.fr/
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		<b>V</b>	Source : https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/ et RAMSAR
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan	<b>V</b>		PPRN Le Zonage laisse apparaitre que le site du projet n'est pas en zone innondable. (voir PPRN Annexe 8)
de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<b>✓</b>		Approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?		<b>V</b>	Source : Géorisques
Dans une zone de répartition des eaux ?		V	DREAL Pays de la Loire : https://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/les-zones-de-repartition-des-eaux-zre-a1214.html
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		<b>V</b>	Hors périmètre aires-captages.fr
Dans un site inscrit ?		<b>V</b>	Source : http://atlas.patrimoines.culture.fr/ LES BORDS DU LOIR AVEC LE JARDIN PUBLIC ET LES RUINES DU CHATEAU sont situés à 2,4km du projet. (ID Régional 72 SI 20) Autres sites du centre ville de la Flèche : Bâtiments de l'ancien collège Jésuite et allée Sud du Prythanée militaire, Monastère de la visitation, Pavillon carré à 3km. Les sites inscrits à proximité se situent au centre ville de la Flèche. Aucune covisibilité avec le site du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		<b>V</b>	A 100m du projet : "Vallée du Loir de Vaas à Bazouges et abords" Le site est caractéristique d'une anthropisation des sols. Ce terrain constitué de béton, goudron ou de friche laisse supposer d'une très faible sensibilité écologique pour la faune et la flore et indéniablement des habitats. Le projet ne se situe pas dans une Natura 2000. Source : Géoportail
D'un site classé ?		<b>V</b>	Source : http://atlas.patrimoines.culture.fr/ Chapelle du Prytanée militaire et Hôtel Huger de Vernevelles à 3km.  Les sites classés à proximité se situent au centre ville de la Flèche. Aucune covisibilité avec le site du projet.

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
ırces	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		<b>V</b>	Aucune ressource en eau sur place ne sera sollicitée
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		•	Les tables ne sont pas étanches et laissent passer l'eau entre les modules.
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		V	Pas de déblais/remblais ni terrassage.
	Est-il déficitaire en matériaux ?		<b>✓</b>	Pas de déblais/remblais ni terrassage.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol?			

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<b>V</b>		Le projet n'entrainera pas de consommation ni rejet d'eau potable.	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		<b>V</b>	L'implantation photovoltaïque est prévue sur les surfaces les plus artificialisées du site. Le calendrier de travaux sera adapté pour limiter au maximum l'impact sur la faune et la flore (Septembre à Mars).Pour permettre une bonne insertion paysagère et maintenir un corridor écologique malgré l'implantation des panneaux photovoltaïques, la création de haies sur la périphérie du terrain est prévue (Cf. Annexe 3).  Par ailleurs, la clôture du terrain disposera de passe à faune pour garantir la continuité écologique du site.	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		V	Le projet sera situé à 100m d'une zone Natura 2000 VALLEE DU LOIR DE VAAS A BAZOUGES. Le Loire crée une frontière naturelle entre le projet situé sur la rive Nord et le site situé sur la rive Sud.  Le Projet ne se situe pas sur un site Natura 2000. L'installation du projet n'aura pas impact sur la faune et la flore du site Natura 2000 à proximité. La zone du projet n'a pas de sensibilité écologique (faune, flore, habitat)	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		<b>V</b>	Le projet sera situé sur l'emplacement d'une ancienne serre. L'espace occupé par le projet pendant l'exploitation de la centrale sera entièrement restititué dans le même état qu'avant le début du projet. Une co-activité est tout à fait envisageable sur l'espace dédié à la centrale, avec une possibilité de paturage ovin.	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?		V	Pas de PPRT sur la commune (source Gaspar).	
	Est-il concerné par des risques naturels ?		V	Source : PPRN de la Flèche - innondation  D'après le PPRN, la parcelle concernée par le projet, n'est pas sujette à des risques d'innondation.	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		<b>V</b>	- sans objet	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		<b>✓</b>	- sans objet	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	v		Trafic limité à la période de chantier prévue pour une durée de 3 à 4 mois. (Environ 20-25 camions).	
	Est-il source de bruit ?		<b>V</b>	Aucune emission de bruit durant la phase d'exploitation.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		<b>V</b>	L'exploitation n'émet ni son ni bruit durant la phase d'exploitation.	
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ?		<b>/</b>	- sans objet	
Nuisa	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		<b>V</b>	- sans objet	
	Engendre-t-il des vibrations ?		<b>V</b>	- sans objet	
	Est-il concerné par des vibrations ?		<b>V</b>	- sans objet	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		•	La centrale ne sera pas éclairée.	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		<b>V</b>	La centrale ne sera pas éclairée.	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		<b>V</b>	- sans objet	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?		<b>V</b>	- sans objet	
	Si oui, dans quel milieu ?		<b>V</b>		

Incidences potentielles		Oui Non De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel		
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?		<b>V</b>	- sans objet
Émis	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		V	Apex Energies a mis en place un Système de Management Environnemental afin de pérenniser les bonnes pratiques et de minimiser les impacts environnementaux sur ses phases de chantier. Apex Energies fait signer à ses différents prestataires une charte de bonne conduite intitulé :"Chantier propre".
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		<b>V</b>	Le projet s'insère dans un lieu dit avec très peu de vis à vis. Des dispositions seront prises pour le réduire encore davantage, notament par l'implantation de haies. Les habitants à proximités ont été informés du projet et ont une position favorable à sa mise en place.  La sensibilité de l'environnement paysager proche est faible. Le projet implique d'enlever les déchets végétaux et de déconstruction actuellement entreposés sur le terrain ainsi qu'un entretien du site.
Patrimoi de vie/Pc	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		<b>V</b>	Aucune modification sur les activités humaines en cours n'est à prévoir.  Le projet a été initié en collaboration avec la CC du Pays Fléchois.

	dences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec jets existants ou approuvés ?
Oui Si oui, déc	✓ Non crivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui  ✓ Non Si oui, décrivez lesquelles :
6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables
- Sans objet
6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'êt retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet su
l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellemen étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de l'absence d'impacts résiduels notables.</u>
préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée
- implantation de haies et respect topographique du terrain.
<ul> <li>Les surfaces a dominance naturelles ont été évitées (Sud et Sud-Ouest).</li> <li>Limitation de la surface imperméabilisée (Base de vie sur une surface artificielle, utilisation d'une piste existante)</li> <li>Entretien régulier et suivi permanent de l'état du site</li> <li>Calendrier de travaux adaptés (Sept-Mars)</li> <li>Pas d'artificialisation du sol.</li> </ul>
- Pas d'artificialisation du sol. - Clôture disposant de passe à faune - Développement d' îlots de biodiversité au Sud de la centrale.

### 7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale.

En effet, la surface occupée pour un projet de centrale au sol de moins de 1MWc est faible par rapport à des projets de plus de 5MWc. La surface occupée par le projet est de 1.4 ha. Les modules photovoltaïques seront ancrés par l'intermédiaire de pieux battus. Dans une volonté de réaliser une intégration paysagère adaptée, des haies seront créées pour limiter l'impact visuel des habitations à proximité sur la centrale. Les habitants pourront donc disposer d'une haie paysagère composée d'essences locales en lieu et place d'une vue sur terrain dégradé avec peu de végétation.Les pistes présentes sur la plan de masse sont des pistes existantes. La base de vie sera la partie goudronné du site. La réalisation de cette centrale photovoltaïque au sol n'engendrera aucune imperméabilisation du sol. Les surfaces les plus naturelles du site au sud de la parcelle ont été évitées, et permettront de développer des îlots de biodiversité.

### 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	~
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<b>✓</b>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<b>✓</b>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<b>/</b>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<b>V</b>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<b>V</b>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Annexe 8.1 : Règlement PPRN de la Flèche	<b>V</b>
2	Annexe 8.2 : Règlement PPBE de la Sarthe	V
3	Annexe 8.3 : Formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000	<b>V</b>
4	Annexe 9 : AE - Demande de complément	<b>✓</b>
5		

	<b></b>
9	Engagement et signature
•	

des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres legislations applicables	<b>;</b>					
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus						
Nom RIAUTET						
Prénom Adeline	and the same of the same of					
Qualité du signataire Responsable Développement - Centrales au Sol	12					
Montpellier						

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes

Montpellier

Signature du (des) demandeur(s)